

Master en génie analytique

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE GA508 Outils pour l'entreprise II			
Code	TEGA2M08	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Béatrice PIRSON (beatrice.pirson@helha.be) Marie KINDT (marie.kindt@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du Master en Génie Analytique orientation Biochimie (Bloc 2). Elle regroupe les activités d'apprentissage : Gestion de projet et Gestion Environnement et Sécurité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer, collaborer au sein d'une organisation en vue de la faire évoluer, dans le respect des propriétés intellectuelles et de confidentialité**
 - 1.1 Produire une communication orale structurée et efficace et argumenter ses propos en français et en anglais.
 - 1.2 Produire ou compléter une communication écrite : rapport scientifique, cahier des charges, log book, procédure, note technique, en français et en anglais.
 - 1.3 S'exprimer de manière adaptée en fonction du public.
- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome dans le respect du travail de l'équipe**
 - 2.2 Auto-évaluer son savoir être.
- Compétence 3 **METTRE EN ŒUVRE LES METHODES ANALYTIQUES ADEQUATES de façon à contribuer à la productivité de l'entreprise, la qualité des produits, la sécurité et le respect de l'environnement**
 - 3.2 Utiliser et appliquer les documents techniques et procédures.
- Compétence 6 **Gérer les organisations, les ressources techniques et financières.**
 - 6.4 Intégrer et accompagner une équipe dans un esprit d'ouverture aux idées et aux autres.
 - 6.5 Organiser le travail en équipe.

Acquis d'apprentissage visés

Se reporter aux fiches descriptives jointes de chacune des activités d'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEGA2M08A	Gestion de projet	8 h / 2 C
TEGA2M08B	Gestion Environnement et Sécurité	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TEGA2M08A	Gestion de projet	20
TEGA2M08B	Gestion Environnement et Sécurité	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note finale de l'UE "Outils pour l'entreprise II" est obtenue en calculant la moyenne géométrique pondérée :

$$[(GP)*(GES)]^{(1/2)}$$

Si le nombre de points cumulés en échecs dans les Activités d'Apprentissage est strictement supérieur à 3, alors la note de l'UE sera la note la plus basse des AA.

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera cette partie.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique.

5. Cohérence pédagogique

Comme l'indique l'intitulé de l'UE, les 2 AA constitutives de l'UE constituent des bases (des outils) pour mener à bien les projets/missions confiés à l'étudiant par l'entreprise d'accueil pendant la 2ème année de sa formation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Master en génie analytique

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion de projet			
Code	9_TEGA2M08A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	8 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie KINDT (marie.kindt@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE "Projet II" qui participe au cursus de Master en Génie Analytique (Bloc 2).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- appréhender les enjeux humains de la gestion de projet, en termes de gestion d'équipes et de leadership appliqués au contexte d'un projet.
- gérer les réunions de projets de manière efficace.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Le leadership, être un gestionnaire de projet efficace
2. La gestion des équipes de projet
3. Formation sur la gestion de réunion

Démarches d'apprentissage

Cours magistral et mises en situation diverses

En cas de cours à distance, en fonction des circonstances, ce dernier pourra être un Teams live, une étude ou un travail en autonomie, une séance de questions-réponses, un système de classe inversée ou tout autre démarche d'enseignement à distance.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses par mail

Sources et références

E. W. Larson et G. F. Gray, adaptation française par C.-A. Guillotte et J. Charbonneau, Management de projet, 3ème édition, Dunod, 2019.

Project Management Institute, Guide du corpus de connaissances en management de projet (PMBOK), 5ème Edition, 2014.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides (PDF) sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Note finale= Travail de synthèse (100 %).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Si cette AA devait être donnée à distance, les modalités d'évaluation resteront identiques.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Master en génie analytique

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion Environnement et Sécurité			
Code	9_TEGA2M08B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Béatrice PIRSON (beatrice.pirson@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE "Outils pour l'entreprise II" qui participe au cursus de Master en Génie Analytique (Bloc 2).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du séminaire, l'étudiant aura acquis les connaissances nécessaires en biosécurité, indispensables aux travailleurs des secteurs pharmaceutique, biomédical et des biotechnologies. Il sera capable de travailler en laboratoire biosécurité de type L1, L2, L2+ et L3.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Biosécurité : normes, aspects législatifs, le risque biologique (OGM, micro-organismes pathogènes, aérosols), équipement et pratiques dans les laboratoires L1 à L4.
- Les Postes de Sécurité Microbiologique (PSM), le transport de matériel biologique, pratiques de décontamination.
- Biosécurité appliquée aux Prions, gestion pratique de situations d'urgence dans les laboratoires L1 à L4.

Démarches d'apprentissage

Participation active à 3 journées de séminaire. Exposés oraux, mises en situation, exercices de gestion d'incidents.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les documents et supports utilisés lors de la formation seront fournis par le formateur via le Share Point de l'équipe Teams de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Il s'agit d'évaluer, de manière continue, la compétence à travailler pratiquement dans un environnement de laboratoire de sécurité biologique de niveau L1, L2, L3, au centre de compétences GIGA à Liège.
- Les éléments suivants feront l'objet de l'évaluation continuée et auront une proportion équivalente dans la notation globale : comportement, respect du formateur et des condisciples, intérêt, maîtrises théorique et pratique.
- Une analyse de cas et présentation orale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Etant donné qu'il s'agit d'une formation enseignée par un organisme extérieur, la note obtenue au Q1 est définitivement acquise; elle n'est donc pas récupérable au Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).